

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Pélissanne

Introduction

L'association APROVEL, membre de la FUB, propose aux candidats quelques idées pour rendre notre ville de Pélissanne encore un peu plus agréable :)

Rendre la ville plus agréable à écouter, à respirer, à circuler... bref, une ville où il fait bon vivre ensemble :)

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 3 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 40000 euros

La Fédération des Usagers de la Bicyclette recommande d'allouer entre 10 et 25€ par habitant et par an. Nous proposons dans un premier temps de dédier 4€ par habitant et par an.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Il était agréable d'avoir un référent vélo pendant le dernier mandat. Nous proposons de reconduire un interlocuteur privilégié.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : En particulier la liaison Pélissanne / Salon, Pélissanne / Lançon

Action n°4 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Les projets ont été proposés, il s'agit maintenant de les faire aboutir en les soutenant la liaison Grans - Salon - Pélissanne, et la liaison sur Lançon de Provence par les berges du canal EDF.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre

cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les zones à 30km/h sont appréciées par les piétons et les cyclistes qui se sentent plus en sécurité! Les nuisances sonores sont aussi limitées, ce qui est appréciable pour les riverains :)

Action n°9 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les doubles-sens cyclables sont très appréciés par les cyclistes. Il s'agit de les généraliser de manière à favoriser l'utilisation du vélo en réduisant les distances des trajets .

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°11 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement en privilégiant la qualité de l'espace public : piétons, terrasses, espaces verts, vélos.

Action n°12 :

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Poursuivre la création des arceaux au niveau des arrêts de bus et des établissements publics (écoles, collèges, lycées, mairie, poste...), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°14 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°15 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Les traversées de passages piétons sont dangereuses à de nombreux endroits (en particulier devant la collégiale Saint-Laurent) et sur les allées de Craponne.

Action n°16 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°17 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°18 :

Mettre des locaux à disposition de l'association APROVEL et cycloclub qui souhaitent mettre en place un atelier de réparation et de redistribution des vélos jetés en déchetterie. Un local de stockage pour 4-5 vélos serait utile :).

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera

ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°20 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

La voie verte le long du canal EDF se prêterait bien à cet apprentissage puisqu'elle serait située à proximité des écoles :)

Action n°21 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°22 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°23 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°24 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°25 :

Créer une "journée sans voiture". Un dimanche par mois, proposer une journée sans voiture afin que les citoyens se réapproprient leur ville, ses places, ses parcs, ses commerces.

Action n°26 :

Créer une "fête du vélo". Se greffer sur la journée mondiale du vélo qui a lieu le 3 Juin, tous les ans !

Action n°27 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.